

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****23002152***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**22 DEC. 2022****Le Greffier**N° d'entreprise : **0737 521 484****Nom**(en entier) : **DA'JI**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue Des Marais 2, 6200 CHATELET****Objet de l'acte : CESSION DE PARTS ET DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DE LA SRL
DA'JI, RUE DES MARAIS 2 à 6200 CHATELETL'an deux mille vingt deux, le 30 juin à 20 heures s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés
de la SRL DA'JI

SONT PRESENTS : Mr DE VAL DAMIANO
Mr FILIPPINI JIMMY

FORMANT ENSEMBLE LA TOTALITE DES ASSOCIES DE LA SOCIETE

La séance est ouverte sous la présidence de Mr DE VAL DAMIANO
Les fonctions de secrétaire sont exercées par Mr FILIPPINI JIMMY
L'assemblée choisit comme scrutateur Mr DE VAL DAMIANO

Monsieur le Président expose :

1) QUE la présente assemblée a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR

- 1- CESSION D'ACTIONS
2- DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

2) QUE la totalité des associés étant présents et ayant approuvés la date de la réunion choisie, il ne doit pas
être justifié l'envoi de convocations et que l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre
du jour pré-indiqué.

Ces constatations étant reconnues exactes, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

DECISION

I

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le transfert de 50 actions entre Madame Mr FILIPPINI JIMMY,
Numéro national 850909-073-50, domiciliée rue Charon 28/0003 à 6280 GERPINNES et Mr DE VAL DAMIANO.Mr FILIPPINI JIMMY REMET SA DEMISSION A DATER DE CE JOUR AUX ASSOCIES QUI L'ACCEPTE
QUITUS LUI EST DONNE POUR SA GESTIONMr DE VAL DAMIANO EST A CE JOUR SEUL ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE ET IL POSSEDE 100
ACTIONS, SOIT 100% DES ACTIONS DE DA'JI SRL

DE VAL DAMIANO

FILIPPINI JIMMY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).